

CREATION DU CRÉMATORIUM DE BELFORT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Du lundi 26 octobre 2026 à 9h00 au samedi 14 novembre 2026 à 12h00

Il est porté à la connaissance du public que, par arrêté n°261983 en date du 28/09/2026, Monsieur le Maire de Belfort a décidé de soumettre à enquête publique le projet de création du crématorium de Belfort, situé 1 Rue de Londres – 90000 Belfort.

Cette enquête publique se déroulera du lundi 26 octobre 2026 à 9h00 au samedi 14 novembre 2026 à 12h00, pour une durée de **20** jours consécutifs.

Elle concerne la demande d'autorisation préfectorale de création du crématorium de Belfort, situé sur le territoire de la commune de Belfort elle-même, présentée par la Société du Crématorium de Belfort.

Par décision en date du 28 mai 2026, le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté a dispensé le projet de création de crématorium à évaluation environnementale.

Par décision n°E26000054/25 du Tribunal administratif de Besançon du 14 septembre 2026, a été désigné commissaire enquêteur, Monsieur René COLIN.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la Mairie de Belfort, située Place d'Armes – 90000 Belfort. Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables par le public à la Mairie de Belfort, située Place d'Armes – 90000 Belfort.

Chacun pourra prendre connaissance, gratuitement, du dossier aux jours et heures habituels de réception du public, à savoir tous les jours de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h00.

L'ensemble des pièces sera également consultable et téléchargeable sur la page dédiée à l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/7707/>, disponible sur le site internet de la ville de Belfort : <https://www.belfort.fr>.

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public en Mairie de Belfort.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions soit :

- soit en les faisant recevoir par écrit ou par oral au commissaire enquêteur aux jours, heures et lieu de ses permanences mentionnés au sein de l'arrêté d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique et décrites ci-dessous ;
- soit en les consignant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- soit en les adressant par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir la Mairie de Belfort, à l'attention du commissaire enquêteur – projet de création du crématorium de Belfort – Place d'Armes – 90020 Belfort ;
- soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/7707/>, également disponible sur le site internet de la ville de Belfort : <https://www.belfort.fr>
- soit en les adressant à l'adresse mail suivante : enquete-publique-7707@registre-dematerialise.fr. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Les observations numériques seront enregistrées et prises en compte du lundi 26 octobre 2026 à 9h00 au samedi 14 novembre 2026 à 12h00.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables sur le lieu d'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur la page dédiée à l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/7707/>, également disponible sur le site internet de la ville de Belfort : <https://www.belfort.fr>.

Le commissaire enquêteur recevra les observations faites sur le projet de création du crématorium, au siège de l'enquête publique, à savoir à la Mairie de Belfort, située Place d'Armes – 90020 Belfort, aux jours et horaires suivants :

- Le lundi 26 octobre 2026 de 9h00 à 12h00 ;
- Le mercredi 4 novembre 2026 de 13h30 à 17h30 ;
- Le samedi 14 novembre 2026 de 9h00 à 12h00.

À l'issue de l'enquête, le projet de création du crématorium de Belfort, modifié le cas échéant pour tenir compte des éventuelles réserves et recommandations du commissaire enquêteur, des observations du public et des avis émis et joints au dossier de l'enquête, sera présenté à l'approbation du conseil municipal qui, conformément aux dispositions de l'article L. 126-1 du code de l'environnement, se prononcera par une déclaration de projet sur son intérêt général.

Le Préfet du Territoire de Belfort prendra ensuite en considération le dossier de demande d'autorisation de création du crématorium ainsi que l'ensemble des éléments recueillis dans le cadre de son instruction avant de se prononcer, par arrêté motivé, sur la demande d'autorisation, conformément à l'article L. 2223-40 du code général des collectivités territoriales.

Il pourra alors autoriser ou refuser la création du crématorium de Belfort. Le silence gardé par le préfet pendant plus de six mois sur la demande d'autorisation de création vaudra décision de rejet.

La personne responsable du projet de création du crématorium, en qualité de maître d'ouvrage et de demandeur de l'autorisation de création, est la Société du Crématorium de Belfort, concessionnaire - 17 Rue de l'Arrivée – 75015 Paris, représentée par son Directeur Général, Monsieur Cédric TROUBOUL. L'autorité concédante auprès de laquelle les informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées est la **Commune de Belfort, dont le siège administratif est situé Place d'Armes – 90020 Belfort, représentée par Monsieur le Maire, Damien MESLOT.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Mairie de Belfort. Ils seront également publiés, pendant la même durée, sur le site internet de la ville de Belfort : <https://www.belfort.fr>. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Monsieur Le Maire de Belfort,
Damien MESLOT

